Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260701-DELIB2026050-DE

DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation :
22/06/2026

Date d'affichage :
08/07/2026

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 50

Rapport annuel sur le service de l'eau potable

2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service de l'eau réalisé par le Syndicat des Eaux de GIROMAGNY pour l'exercice 2025.

Ce rapport entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport avec

---

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 1
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

